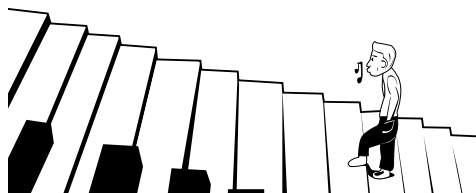


CONTRAT DE PRESTATION DE COURS DE PIANO



Entre les soussignés :

1. Le Professeur

Bérangère DE LA SALLE
33, rue de la Combe à la Serpent – 21 000 Dijon
06 42 02 51 19
berangere@delasalle-piano-dijon.fr

2. L'Élève

Nom et Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Courriel :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la prestation de cours de piano assurée par le Professeur au profit de l'Élève, conformément aux modalités détaillées dans les articles suivants.

ARTICLE 2. Durée et lieu des cours

Durée et fréquence des cours :

- Durée du contrat : du au
- Durée du cours : 1 h.
- Fréquence : la fréquence est libre, il est toutefois conseillé de prendre des cours une fois par semaine ou toutes les deux semaines en période normale.
- Horaires : les cours seront programmés d'un commun accord entre le Professeur et l'Élève, en fonction des disponibilités de chacun.

Les cours se dérouleront au domicile du Professeur au 33 rue de la combe à la Serpent – 21 000 Dijon

ARTICLE 3. Tarif et modalités de paiement

- **Tarif unitaire** : € par cours d'une heure.
- **Modalité de paiement choisie** :
 - paiement par virement bancaire, à réaliser à la fin de chaque mois

Le règlement des cours intervient à la clôture du mois, après la dernière séance dispensée.

ARTICLE 4. Obligations du Professeur

- Fournir un enseignement de qualité, adapté au niveau et aux objectifs de l'Élève.
- Préparer le matériel pédagogique nécessaire (partitions, exercices, supports audio/vidéo).
- Respecter les horaires convenus, sauf imprévu justifié, auquel cas il s'engage à proposer une séance de remplacement.
- Le professeur s'engage à organiser des auditions pendant l'année au cours desquelles l'Élève pourra jouer, écouter et partager avec les autres participants.

ARTICLE 5. Obligations de l'Élève

- Assister régulièrement aux cours, aux dates et heures convenues.
- Se munir du matériel requis (piano, partitions personnelles, papier à musique, métronome, etc.).
- Fournir un travail régulier dans la mesure du possible.
- Informer le Professeur de toute absence au moins **48 heures** à l'avance ; les absences signalées tardivement ou imprévues seront facturées comme une séance complète.
- Porter un masque en cas symptômes légers.
- Retirer ses chaussures avant de rentrer dans la maison (prévoir chaussettes ou chaussons d'intérieur).

Fait à, le

Signature du Professeur

Signature de l'Élève
(ou de son représentant légal)